



EYZAHUT
en Drôme provençale

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CANTON DIEULEFIT

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Affiché le Arrondissement de NYONS
Commune d'EYZAHUT
ID : 026-212601314-20230404-2023_04_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 03 avril 2023
Convocation du 28 mars 2023

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Membres présents à la séance : M. Aubert, G. Bernard, C. Bochaton, M. Brezzo, J. Chabanas, S. Giliotti, J. Holz, C. Poncet, A. Ramousse, M-C. Rey, F. Simian

Absent : MC Rey

Président de séance : F. Simian

Secrétaire de séance : M. Brezzo

Délibération 2023-04-06

**Objet : Aide pour la rénovation
thermique de logement -
propriétaires occupants**

L'an deux mil vingt-trois le 3 avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

La Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux va déployer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en conventionnement avec l'ANAH. Ce dispositif s'adresse à des publics précis comme les propriétaires occupants ou bailleurs. Il s'agit d'accompagner ceux-ci dans la réalisation de travaux de rénovation énergétiques ou d'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Il s'agit de diminuer les nombreuses passoires thermiques du territoire.

La CCDB mettra en place des temps de permanence physique et téléphonique pour répondre aux propriétaires, avec pour ceux qui souhaitent s'engager dans la rénovation, des visites conseil avec montage de dossiers de subvention.

Chaque commune peut aussi s'engager pour une aide aux propriétaires volontaires sur les thématiques choisies :

Le conseil municipal d'Eyzahut décide d'apporter une aide de 500.00€

- aux propriétaires occupants en résidence principale, accordée pour les ménages modestes ou très modestes, qui s'engagent dans la rénovation énergétique pour l'obtention d'une étiquette C.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

La Maire,
Fabienne SIMIAN

Acte rendu exécutoire par la maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et publication ou notification
du

